

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles tenue le mardi 13 décembre 2022 à 19 h, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES :

- Carolyn Asselin
- Geneviève Blais
- Isabelle Cloutier
- Carole Dallaire
- Josée Ducharme
- Lessead Jaziri
- Alain Jutras
- Francis Le Quellec
- Nathalie Martel
- Julie Meloche
- Edna Myrthil, vice-présidente
- Gautier Njokou, président
- Christian Slachetka
- Émilie St-Jacques
- Valérie Venne

Directrice générale : Nathalie Joannette

Secrétaire générale : M^e Marie-France Dion

Invités :

- Nathalie Denny, directrice générale adjointe, DG
- Roch-André Malo, directeur général adjoint, DG
- Lucie Mathieu, directrice générale adjointe, DG
- Yolande Vanier, directrice générale adjointe, DG
- Barbara Bédard, directrice par intérim, SRH
- Richard Coulombe, directeur, SEA
- Isabelle Guay, directrice, SOST
- Chantal Major, directrice, SRF
- Denis Riopel, directeur, SRM
- Patrick Courtemanche, directeur adjoint, SOST
- M^e Josiane Landry, directrice adjointe, SSGC
- Annie Renaud, directrice adjointe, SEJ
- Judith Lapierre, coordonnatrice, SSGC

Présence à distance : M. Michel Perron

Le président salue le public présent dans la salle. Il remercie la vice-présidente, Mme Edna Myrthil, de l'avoir remplacé au Pré-CA.

Il est 19 h 05.

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Les membres du conseil d'administration présents forment quorum sous la présidence de M. Gautier Njokou, président.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution n° CA-221213-279

M. Christian Slachetka demande de retirer le point 5.3. *Reddition de comptes de la directrice générale – Attribution de contrats de construction de plus de 1 M\$* de l'agenda de consentement pour le déplacer au point 6.1.;

M. Francis Le Quellec demande de retirer le point 5.2.2. *Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 novembre 2022 – Suivi confidentiel (huis clos)* de l'agenda de consentement pour le déplacer au point 6.2.;

Il est proposé par M. Christian Slachetka

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires, comme modifié :

1. Points statutaires
1.1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Ordre du jour
2.1. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance publique d'information
3.1. Séance publique d'information : présentation du rapport annuel 2021-2022
4. Période de questions du public (30 minutes)
5. Agenda de consentement
5.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 :
5.1.1. Adoption
5.1.2. Suivi : aucun
5.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 novembre 2022 :
5.2.1. Adoption
6. Dossier(s) retiré(s) de l'agenda de consentement (le cas échéant)
6.1. Reddition de comptes de la directrice générale – Attribution de contrats de construction de plus de 1 M\$
6.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 novembre 2022 : Suivi (<i>confidentiel – huis clos</i>)
7. Services éducatifs
7.1. Secteur des jeunes
7.1.1. <i>Politique sur les contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) – adoption pour consultation</i>
7.1.2. <i>Politique organisationnelle des services de garde (SEJ-18) – adoption pour consultation</i>
7.2. Secteur des adultes
8. Services administratifs
8.1. Ressources matérielles
8.1.1. Acquisition d'un terrain supplémentaire pour la nouvelle école primaire à Mirabel (Domaine-Vert Nord 2) – pour adoption
8.1.2. Acquisition d'un terrain pour la nouvelle école primaire à Blainville (secteur Chambéry) – pour adoption
Pause
8.2. Organisation scolaire et transport
8.2.1. <i>Cadre d'organisation scolaire 2023-2026 – Modalités de transition des écoles secondaires du secteur ouest en lien avec le Cadre d'organisation scolaire 2022-2025 – pour adoption</i>

8.2.2.	<i>Cadre d'organisation scolaire 2023-2026</i> – Planification de l'utilisation des locaux réservés destinés aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) – pour adoption
8.2.3.	<i>Cadre d'organisation scolaire 2023-2026 – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026 (OS-03) et Liste des écoles et actes d'établissement 2023-2026 (OS-04)</i> – pour adoption
8.2.4.	<i>Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01)</i> – pour adoption
8.3.	Ressources financières
8.3.1.	Rapport financier au 30 juin 2022 – pour réception
8.4.	Ressources humaines
8.5.	Ressources des technologies de l'information
9.	Secrétariat général
10.	Administration générale
10.1.	Présentation de l'état d'avancement des travaux du comité d'évaluation du rendement de la directrice générale (objectifs retenus)
11.	Information sur les travaux des comités
11.1.	Comité des ressources humaines : bilan des travaux du 22 novembre 2022
11.2.	Comité de gouvernance et d'éthique : bilan des travaux du 25 octobre 2022
11.3.	Comité de vérification : bilan des travaux du 23 novembre 2022
11.4.	Comité consultatif de transport : bilan des travaux du 30 novembre 2022
11.5.	Comité de parents : procès-verbaux du 6 et du 27 octobre 2022
12.	Information et question des membres du conseil d'administration
12.1.	Information de la présidence
12.2.	Information et faits saillants de la directrice générale
13.	Autre
13.1.	Varia
14.	Clôture
14.1.	Levée de l'assemblée

DE PERMETTRE au président d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

3. SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION

3.1. SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021-2022

COMITÉ PLÉNIER

Résolution n° CA-221213-280

Il est proposé par Mme Nathalie Martel

DE SIÉGER en comité plénier pour la séance publique d'information portant sur la présentation du rapport annuel 2021-2022.

Adopté

Il est 19 h 11.

La directrice générale, Mme Nathalie Joannette, procède à la présentation à la population du rapport annuel 2021-2022 du CSSMI. Elle fait la revue des principaux éléments contenus audit Rapport.

La directrice générale remercie l'ensemble de la communauté éducative et ses collègues. Elle transmet à tous ses vœux de Noël.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CA-221213-281

Il est proposé par Mme Carolyne Asselin

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 19 h 30.

Résolution n° CA-221213-282

ATTENDU que l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique* demande que le conseil d'administration du Centre de services scolaire tienne, au moins une fois par année, une séance publique d'information à laquelle est invitée à participer la population;

ATTENDU que, conformément à l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*, le rapport annuel a été rendu public sur le site Internet du Centre de services scolaires des Mille-Îles (CSSMI), avant le 31 décembre 2022;

ATTENDU que l'avis public relatif à la tenue d'une séance d'information sur le rapport annuel 2021-2022 est paru dans les journaux locaux L'Éveil, Le Nord Info et La Revue de Terrebonne;

ATTENDU que cette séance publique d'information s'est tenue le 13 décembre 2022 et que le public a eu l'occasion de poser ses questions aux membres du conseil d'administration;

Il est proposé par M. Gautier Njokou

DE RECEVOIR le rapport annuel 2021-2022 du Centre de services scolaire des Mille-Îles, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

DE VERSER ledit rapport annuel 2021-2022 au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 82.

Adopté

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Bénédicte Soudry, parent et représentante de l'OPP de l'école secondaire d'Oka, s'était préalablement inscrite à la *Période de questions du public*. Toutefois, n'étant pas présente à la séance, aucune question n'a été posée.

5. AGENDA DE CONSENTEMENT

5.1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022

Résolution n° CA-221213-283

Il est proposé par Mme Julie Meloche

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022.

Adopté

5.2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2022

Résolution n° CA-221213-284

Il est proposé par Mme Julie Meloche

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 novembre 2022.

Adopté

6. DOSSIER(S) RETIRÉ(S) DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT (LE CAS ÉCHÉANT)

6.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2022 : SUIVI (CONFIDENTIEL – HUIS CLOS)

HUIS CLOS

Résolution n° CA-221213-285

Il est proposé par Mme Edna Myrthil

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 19 h 34.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CA-221213-286

Il est proposé par Mme Geneviève Blais

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 19 h 40.

6.1. REDDITION DE COMPTES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – ATTRIBUTION DE CONTRATS DE CONSTRUCTION DE PLUS DE 1 M\$

Deux contrats de construction de plus de 1 M\$ ont été octroyés entre le 29 septembre et le 7 décembre 2022 par la directrice générale. Un écrit à cet effet est déposé en information au cahier de la présente séance.

M. Christian Slachetka demande des précisions quant au nombre de soumissions reçues pour chacun des contrats de construction de plus de 1 M\$ octroyés par la directrice générale. Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Denis Riopel, répond aux questions.

7. SERVICES ÉDUCATIFS

7.1. Secteur des jeunes

7.1.1. **POLITIQUE SUR LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES QUI PEUVENT ÊTRE ASSUMÉES PAR LES PARENTS (SEJ-08) – ADOPTION POUR CONSULTATION**

Résolution n° CA-221213-287

La directrice des Services éducatifs aux jeunes, Mme Isabelle Cloutier, explique que la révision de cette politique a été possible grâce à un travail de collaboration avec un sous-comité du comité de parents et de M^e Josiane Landry, secrétaire générale adjointe et directrice adjointe du Service du secrétariat général et des communications. Elle tient à souligner le travail de Mme Mélanie Villemaire, membre du comité de parents et présente à la présente séance, ainsi que la contribution de tous les membres du comité. Elle présente entre autres le plan de travail 2022-2023 au niveau de la modification de la tarification de la surveillance du dîner, ainsi qu'un historique de cette politique au CSSMI. Un support visuel est présenté aux membres pour faciliter la compréhension.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CP-221124-2013 du comité de parents proposant les modifications à la *Politique sur les contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08)
- C) Résolution n° CP-221124-2014 du comité de parents
- D) Projet de révision de la *Politique sur les contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08)
- E) Grille-réponse

ATTENDU que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit l'obligation pour tout centre de services scolaire d'adopter une politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents qui respecte les encadrements législatifs et réglementaires;

ATTENDU les modifications introduites par l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2022, du *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* et du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*;

ATTENDU la *Politique du transport scolaire* (TR-01);

ATTENDU que conformément aux modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents doit maintenant élaborer, avec le soutien du centre de services scolaire, et proposer au conseil d'administration pour adoption, la politique sur les contributions financières;

ATTENDU la proposition élaborée par le comité de parents en collaboration avec le CSSMI;

ATTENDU la résolution n° CP-221124-2013 du comité de parents proposant au CSSMI des modifications à la *Politique sur les contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Émilie St-Jacques

D'ADOPTER, aux fins de consultation, le projet de *Politique sur les contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08), avec les modifications; suivantes :

- Par le retrait du 1^{er} paragraphe de l'article 6.6.3 de la Politique;
- Par la correction de la coquille suivante à l'article 6.7.1 de la Politique, à savoir : remplacer « plage de l'horaire de l'école » par « plage horaire de l'école »;
- Par le remplacement de l'article 8.5 **Rôle de la Direction générale** de la Politique par le suivant :

« 8.5 Rôle de la Direction générale

8.5.1 La Direction générale assure l'application de la présente Politique.

8.5.2 La Direction générale, en collaboration avec le comité de parents, voit à la mise à jour de la Politique. »

DE FIXER la période de consultation du 15 décembre 2022 au 3 février 2023 inclusivement;

DE RECEVOIR les avis par écrit au plus tard le 3 février 2023 en vue d'une décision du conseil d'administration du 21 février 2023;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 83.

Adopté

7.1.2. POLITIQUE ORGANISATIONNELLE DES SERVICES DE GARDE (SEJ-18) – ADOPTION POUR CONSULTATION
Résolution n° CA-221213-288

La directrice adjointe des Services éducatifs aux jeunes, Mme Annie Renaud, présente le contexte de consultation. Elle souligne la collaboration des services administratifs avec le comité permanent des services de garde. Un support visuel est présenté aux membres pour faciliter la compréhension.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Projet de *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18)
- C) Grille-réponse

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2022, du *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* et du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Mille-Îles doit prévoir les modalités d'organisation des services de garde;

ATTENDU que le conseil d'administration souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents et des syndicats et associations;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Alain Jutras

D'ADOPTER, aux fins de consultation, le projet de *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ18), en ajoutant des précisions sur le rôle du comité de parents utilisateurs du service de garde à l'article 6. **RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS** de la Politique;

DE FIXER la période de consultation du 15 décembre 2022 au 3 février 2023 inclusivement;

DE RECEVOIR les avis par écrit au plus tard le 3 février 2023 en vue d'une décision du conseil d'administration lors de la séance du 21 février 2023;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 84.

Adopté

8. SERVICES ADMINISTRATIFS

8.1. Ressources matérielles

8.1.1. ACQUISITION D'UN TERRAIN SUPPLÉMENTAIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À MIRABEL (SECTEUR DOMAINE-VERT NORD 2)

Résolution n° CA-221213-289

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CC-191022-5245
- C) Lettres du ministère de l'Éducation datées du 28 avril 2021 et du 21 juin 2021
- D) Résolution n° CA-220621-234
- E) Résolutions de la Ville de Mirabel datées du 9 août 2021, du 24 octobre et du 14 novembre 2022
- F) Entente de principe tripartite – Échange de terrains entre la Ville de Mirabel, la Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert et le CSSMI signée le 25 mai 2022
- G) Plan de projet de lotissement
- H) Plans cadastraux

ATTENDU les besoins en places-élèves au primaire à Mirabel, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, pour les élèves du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI);

ATTENDU l'entente tripartite signée le 25 mai 2022 entre la Ville de Mirabel, la Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert et le CSSMI concernant l'échange de terrains, soit une partie du lot 2 362 349 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes (parcelle E), maintenant connu comme étant le lot 6 530 161 du cadastre du Québec;

ATTENDU la résolution du conseil d'administration demandant au ministère de l'Éducation l'autorisation d'acquérir de la Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert, un site composé d'une partie du lot 2 362 349 du cadastre du Québec (rés. n° CA-220621-234);

ATTENDU la résolution du conseil de la Ville de Mirabel du 24 octobre 2022 (rés. n° 708-10-2022) lui permettant d'acquérir d'un tiers, de gré à gré ou par voie d'expropriation et à des fins de cession d'un immeuble au CSSMI, deux lots supplémentaires, soit une partie du lot 5 855 004 (parcelle C), maintenant connu comme étant le lot 6 548 239, appelé la « passerelle », ainsi qu'une partie du lot 5 855 004 (parcelle B);

ATTENDU la résolution du conseil de la Ville de Mirabel du 14 novembre 2022 (rés. n° 764-11-2022) adoptant le plan d'implantation et d'intégration relativement à la construction d'une nouvelle école primaire;

ATTENDU l'intention de la Ville de Mirabel de céder gratuitement au CSSMI, après acquisition par voie d'expropriation ou par contrat de gré à gré, ces deux lots supplémentaires, soit une partie du lot 5 855 004 (parcelle C), maintenant connu comme étant le lot 6 548 239, appelé la « passerelle », ainsi qu'une partie du lot 5 855 004 (parcelle B);

ATTENDU l'intention du CSSMI d'octroyer en faveur de la Ville de Mirabel une servitude de passage sur le lot 6 530 160;

ATTENDU l'intention du CSSMI de fusionner les lots suivants :

- une partie du lot 5 855 004 (parcelle C), maintenant connu comme étant le lot 6 548 239, appelé la « passerelle »;
- une partie du lot 5 855 004 (parcelle B), et
- une partie du lot 2 362 349 (parcelle E), maintenant connu comme étant le lot 6 530 161.

ATTENDU l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le centre de services scolaire ne peut, sans l'autorisation du ministre, acquérir un immeuble, consentir un démembrement du droit de propriété ou hypothéquer ou démolir ses immeubles;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Valérie Venne

DE DEMANDER au ministre de l'Éducation l'autorisation d'acquérir de la Ville de Mirabel un site composé de deux lots, soit une partie du lot 5 855 004 (parcelle C), maintenant connu comme étant le lot 6 548 239, appelé la « passerelle », ainsi qu'une partie du lot 5 855 004 (parcelle B), cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, comme indiqué dans le plan de projet de lotissement;

D'ACQUÉRIR de la Ville de Mirabel, pour la somme d'un dollar (1 \$), un site composé de deux lots, soit une partie du lot 5 855 004 (parcelle C), maintenant connu comme étant le lot 6 548 239, appelé la « passerelle », ainsi qu'une partie du lot 5 855 004 (parcelle B), cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, comme indiqué dans le plan de projet de lotissement;

D'AUTORISER la directrice générale à signer tous documents liés à l'acquisition et l'échange des lots ci-haut mentionnés;

D'AUTORISER la directrice générale à signer tout document devant donner effet aux présentes, incluant notamment, mais non limitativement, les actes d'acquisition de terrain, les servitudes, toute opération cadastrale (regroupement de lots);

D'AUTORISER la directrice générale à poser toute action inhérente à ces cessions;

DE VERSER toute documentation pertinente, incluant notamment les autorisations ministérielles, ledit acte de cession, les actes de servitude, s'il y a lieu, et la documentation relative à toute opération cadastrale au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 85.

Adopté

8.1.2. ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À BLAINVILLE (SECTEUR CHAMBÉRY)

Résolution n° CA-221213-290

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Lettre de la Ville de Blainville datée du 17 septembre 2019 confirmant la cession d'un terrain
- C) Résolution n° CC-191022-5245
- D) Plan cadastral daté du 11 février 2021
- E) Lettre du ministère de l'Éducation datée du 28 avril 2021
- F) Plan de projet d'implantation du lot 6 430 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, préparé par Frédérick Brisson, arpenteur-géomètre, daté du 8 novembre 2022
- G) Entente concernant la cession par la Ville de Blainville du lot 6 430 311 du cadastre du Québec intervenue entre la Ville de Blainville et le CSSMI le 23 novembre 2022
- H) Résolution n° 2022-12-745 du conseil de la Ville de Blainville

ATTENDU les besoins en places-élèves au primaire à Blainville, dans le secteur Chambéry, pour les élèves du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI);

ATTENDU la demande d'ajout d'espace du CSSMI au ministère de l'Éducation (MEQ) dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030 (rés. n° CC-191022-5245);

ATTENDU la confirmation d'aide financière du MEQ, datée du 28 avril 2021, pour la réalisation du projet de construction d'une école primaire à Blainville;

ATTENDU que la Ville est disposée à céder, pour la somme d'un dollar (1 \$), au CSSMI le lot 6 430 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, aux fins de la construction d'une nouvelle école primaire à Blainville, dans le secteur Chambéry;

ATTENDU l'entente concernant la cession par la Ville de Blainville au CSSMI du lot 6 430 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, intervenue le 13 novembre 2022 (ci-après l'« Entente »);

ATTENDU qu'il y a lieu de ratifier ladite Entente;

ATTENDU l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le centre de services scolaire ne peut, sans l'autorisation du ministre, acquérir un immeuble, consentir un démembrement du droit de propriété ou hypothéquer ou démolir ses immeubles;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Josée Ducharme

DE RATIFIER l'entente concernant la cession par la Ville de Blainville au Centre de services scolaire des Mille-Îles du lot 6 430 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, signée par la directrice générale et visant à préciser les modalités d'acquisition du terrain destiné à la construction de la nouvelle primaire à Blainville, dans le secteur Chambéry;

DE DEMANDER au ministre de l'Éducation l'autorisation d'acquérir de la Ville de Blainville le lot 6 430 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie totale de 14 371,40 m², comme indiqué au Plan cadastral préparé par l'arpenteur-géomètre Alain Thiffault, le 11 février 2021, sous sa minute 45 424, et au Plan d'implantation préparé par Frédérick Brisson, arpenteur-géomètre, le 8 novembre 2022, sous sa minute 19 222;

D'ACQUÉRIR de la Ville de Blainville, pour la somme d'un dollar (1 \$), ledit lot 6 430 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

D'AUTORISER la directrice générale à demander au ministre de l'Éducation l'autorisation de consentir toutes servitudes à la Ville de Blainville dans le cadre du présent projet;

DE CONSENTIR à la Ville de Blainville toutes les servitudes qui pourraient être requises au présent projet, sous réserve des autorisations ministérielles requises;

D'AUTORISER la directrice générale à signer tout document devant donner effet aux présentes, incluant notamment, mais non limitativement la promesse bilatérale de vente et d'achat, les actes d'acquisition de terrain, les servitudes et toute opération cadastrale (regroupement de lots), s'il y a lieu;

D'AUTORISER la directrice générale à poser toute action inhérente à cette cession;

DE VERSER toute documentation pertinente, incluant notamment les autorisations ministérielles, ledit acte de cession, les actes de servitude et la documentation relative à toute opération cadastrale, s'il y a lieu, au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 86.

Adopté

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CA-221213-291

Il est proposé par Mme Edna Myrthil

DE SUSPENDRE les délibérations pour 15 minutes.

Adopté

Il est 20 h 49.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CA-221213-292

Il est proposé par Mme Julie Meloche

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 04.

8.2. Organisation scolaire et transport

8.2.1. CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2023-2026 – MODALITÉS DE TRANSITION DES ÉCOLES SECONDAIRES DU SECTEUR OUEST EN LIEN AVEC LE CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2022-2025

Résolution n° CA-221213-293

La directrice du Service de l'organisation scolaire, Mme Isabelle Guay, présente le retour de consultation du *Cadre d'organisation scolaire 2023-2026*. Le président remercie toutes les personnes et les instances qui ont répondu à la consultation. Il souligne que les membres du CA sont attentifs à ceux-ci, ainsi qu'à ce qui a été entendu lors de l'audience publique.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-221004-263
- C) Synthèse des avis reçus

ATTENDU l'ouverture prévue en septembre 2023, comme annoncée lors de la consultation, d'une nouvelle école secondaire à Mirabel (Saint-Augustin) qui accueillera les élèves en provenance des écoles primaires Girouard, Sainte-Scholastique, Prés fleuris, de la Clé-des-Champs, des Blés-Dorés et du Domaine-Vert-Nord;

ATTENDU que lors d'une rencontre le 2 décembre 2022, soit postérieurement à la consultation, le CSSMI a été informé par la Société québécoise des infrastructures (SQI), qu'en raison du fait que tous les locaux ne seront pas prêts à temps pour accueillir l'ensemble des élèves à la rentrée scolaire 2023-2024, la livraison de la nouvelle école secondaire de Mirabel (Saint-Augustin) sera par conséquent partielle;

ATTENDU que malgré ce qui précède, la livraison de la nouvelle école secondaire de Mirabel (Saint-Augustin) pourrait potentiellement être reportée à la rentrée scolaire 2024-2025, compte tenu du contexte économique et des conditions de chantier actuelles;

ATTENDU le transfert du programme alternatif de l'école secondaire Liberté-Jeunesse à l'école secondaire d'Oka;

ATTENDU que l'emplacement du projet particulier du programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International (PEI) du secteur ouest sera offert à la Polyvalente Deux-Montagnes;

ATTENDU la consultation de l'ensemble des personnes concernées au sujet des modalités transitoires à mettre en place, dans le respect des balises adoptées au *Cadre d'organisation scolaire 2022-2025*;

ATTENDU que cette consultation s'est déroulée au printemps 2022, au moment de l'élaboration du *Cadre d'organisation scolaire 2023-2026*;

ATTENDU que le 4 octobre 2022, le conseil d'administration adoptait pour consultation, par la résolution n° CA-221004-263, le projet du *Cadre d'organisation scolaire 2023-2026*;

ATTENDU la consultation du projet du *Cadre d'organisation scolaire 2023-2026*, conformément notamment aux articles 193 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA, des villes et municipalités du territoire du Centre de services scolaire des Mille-Îles ainsi que des syndicats et associations concernés;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU l'avis reçu de l'école secondaire d'Oka dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de gestion;

Il est proposé par Mme Julie Meloche

DE PERMETTRE le choix de l'école de fréquentation pour l'ensemble des élèves du régulier de la Polyvalente Deux-Montagnes et de l'école secondaire Liberté-Jeunesse qui résident à Sainte-Marthe-sur-le-Lac (un nombre minimal de trois groupes de 4^e secondaire et de 5^e secondaire sera requis pour l'école Liberté-Jeunesse);

DE PERMETTRE le choix de l'école de fréquentation pour les élèves du primaire lors de leur passage vers le secondaire de l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau qui résident dans l'aire de desserte de l'école du Domaine-Vert-Nord;

DE PERMETTRE la continuité aux élèves du régulier qui sont au deuxième cycle en 2022-2023 à l'école secondaire d'Oka en provenance des aires de desserte des écoles suivantes : Sainte-Scholastique, de la Clé-des-Champs, Girouard et des Blés-Dorés;

DE PERMETTRE la continuité aux élèves du régulier qui sont au deuxième cycle en 2022-2023 à l'école secondaire des Patriotes en provenance de l'aire de desserte de l'école Prés fleuris;

DE TRANSFÉRER l'entièreté du programme alternatif de l'école secondaire Liberté-Jeunesse à l'école secondaire d'Oka;

DE TRANSFÉRER l'entièreté du programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International de l'école secondaire d'Oka à la Polyvalente Deux-Montagnes;

DE PERMETTRE aux élèves qui fréquentent le programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International de l'école secondaire d'Oka et qui sont au deuxième cycle en 2022-2023 de fréquenter le programme régulier de l'école secondaire d'Oka avec transport et continuité;

D'AUTORISER la directrice générale à poser toute action inhérente reliée à l'ouverture partielle de la nouvelle école secondaire de Mirabel (Saint-Augustin) à la rentrée scolaire 2023-2024, ou d'en reporter l'ouverture à la rentrée scolaire 2024-2025, dans le but de minimiser les impacts sur les élèves, et à en rendre compte au conseil d'administration.

Adopté

8.2.2. CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2023-2026 – PLANIFICATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX RÉSERVÉS DESTINÉS AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDA)

Résolution n° CA-221213-294

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-221004-263

ATTENDU que le 4 octobre 2022, le conseil d'administration adoptait pour consultation, par la résolution n° CA-221004-263, le projet du *Cadre d'organisation scolaire 2023-2026*;

ATTENDU la consultation du projet du *Cadre d'organisation scolaire 2023-2026*, conformément notamment aux articles 193 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA, des villes et municipalités du territoire du Centre de services scolaire des Mille-Îles, ainsi que des syndicats et associations concernés;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de gestion;

Il est proposé par M. Alain Jutras

DE RÉSERVER les locaux dans les écoles primaires et secondaires pour les classes spécialisées et de consulter les instances concernées au printemps 2023 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour l'année scolaire 2023-2024, et cela, à la suite de l'évaluation des besoins des élèves.

Adopté

8.2.3. CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2023-2026 – PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2026 (OS-03) ET LISTE DES ÉCOLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024 (OS-04)

Résolution n° CA-221213-295

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-221004-263
- C) Synthèse des avis reçus
- D) *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026 (OS-03)*
- E) *Liste des écoles et actes d'établissement 2023-2024 (OS-04)*

ATTENDU que le 4 octobre 2022, le conseil d'administration adoptait pour consultation, par la résolution n° CA-221004-263, le projet du *Cadre d'organisation scolaire 2023-2026*;

ATTENDU que l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* prescrit que le Centre de services scolaire doit adopter, chaque année, un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, et que ce plan doit être transmis à chaque municipalité régionale de comté ou communauté urbaine dont tout ou partie du territoire recoupe celui du Centre de services scolaire;

ATTENDU que conformément notamment aux articles 193 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, la consultation du projet du *Cadre d'organisation scolaire 2023-2026* se fait auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA, des villes et municipalités du territoire du Centre de services scolaire des Mille-Îles, ainsi que des syndicats et associations concernés;

ATTENDU qu'en vertu des articles 39 et 100 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'école ou le centre est établi par le Centre de services scolaire;

ATTENDU qu'en vertu des articles 100 (centres) et 211 (écoles) de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire détermine, compte tenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de gestion;

Il est proposé par Mme Julie Meloche

D'ADOPTER les documents suivants :

- *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026 (OS-03);*
- *Liste des écoles et actes d'établissement 2023-2024 (OS-04),* incluant les services éducatifs dispensés dans les établissements (sous réserve des décisions qui seront prises au printemps 2023, à la suite de la confirmation du nombre d'effectifs et de son l'analyse).

DE VERSER lesdits documents au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 87.

Adopté

8.2.4. POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS (OS-01) – POUR ADOPTION

Résolution n° CA-221213-296

Le directeur adjoint du Service de l'organisation scolaire et du transport, M. Patrick Courtemanche, présente les quatre enjeux indiqués à la résolution et qui ont fait l'objet de la consultation de cette politique. Il réitère qu'un des objectifs est de favoriser l'intégration des maternelles 4 ans – élèves handicapés classe régulière, lorsque possible.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-221004-264
- C) Synthèse des avis reçus
- D) *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01)*

ATTENDU qu'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire détermine les critères d'inscription des élèves dans ses écoles;

ATTENDU que les critères d'inscription doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves et que copie doit en être transmise dans le même délai à chaque conseil d'établissement;

ATTENDU la consultation du projet de révision de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements* (OS-01) effectuée auprès des conseils d'établissement, du comité de parents ainsi que des syndicats et associations concernés (rés. n° CA-221004-264);

ATTENDU que les modifications proposées concernent :

- l'admission des élèves à la maternelle 4 ans;
- les critères d'inscription pour le programme musical, volet violon et volet piano, de la Polyvalente Sainte-Thérèse;
- les critères d'inscription pour le programme musical, volet harmonie, de la Polyvalente Sainte-Thérèse;
- les critères d'inscription pour le programme primaire du Baccalauréat International des écoles Val-des-Ormes et Terre-des-Jeunes;
- la possibilité pour la Direction générale de modifier, annuellement, certains critères d'inscription aux programmes offerts au CSSMI et pour lesquels les places disponibles n'auraient pas été comblées;

ATTENDU le très haut taux d'adhésion aux modifications proposées;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de gestion;

Il est proposé par Mme Josée Ducharme

D'ADOPTER la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements* (OS-01), comme déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité, et ce, en apportant la modification suivante à l'article 11.3, à savoir :

- par le retrait de la phrase « La Direction générale en fait rapport annuellement au conseil d'administration. » et son remplacement par : « La Direction générale en fait rapport au conseil d'administration lors de la première séance ordinaire prévue au calendrier annuel du CA. ».

DE VERSER ladite Politique au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 88.

Adopté

8.3. Ressources financières

8.3.1. RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2022

Résolution n° CA-221213-297

La directrice du Service des ressources financières, Mme Chantal Major, mentionne que les résultats ont été présentés par l'auditeur externe lors de la rencontre du comité de vérification du 23 novembre 2022.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Mise en contexte
- C) Document de l'auditeur externe : Rapport aux membres du comité de vérification pour l'exercice terminé le 30 juin 2022
- D) Document de l'auditeur externe : États financiers au 30 juin 2022
- E) Présentation du Service des ressources financières : Analyse des résultats financiers 2021-2022
- F) Recommandation du comité de vérification

ATTENDU que les opérations financières du Centre de services scolaire des Mille-Îles ont été vérifiées et que la Direction générale doit soumettre les états financiers et le rapport de l'auditeur externe au conseil d'administration conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la présentation des rapports de l'auditeur externe et du Service des ressources financières effectuée au comité de vérification du 23 novembre 2022;

ATTENDU que la tenue de la séance du conseil d'administration et le résumé de l'état financier annuel ont fait l'objet d'un avis public;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification;

Il est proposé par Mme Carolyne Asselin

DE RECEVOIR le rapport financier du Centre de services scolaire, pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2022, incluant les documents suivants :

- Rapport aux membres du comité de vérification pour l'exercice terminé le 30 juin 2022;
- États financiers au 30 juin 2022;
- Analyse des résultats financiers 2021-2022.

DE VERSER lesdits documents au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 89.

Adopté

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.1. PRÉSENTATION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMITÉ D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (OBJECTIFS RETENUS)

À titre de président du comité d'évaluation du rendement de la directrice générale, M. Gautier Njokou remercie tous les membres de ce comité, ainsi que la directrice générale, Mme Joannette, pour sa collaboration. Il indique que cette dernière a présenté son plan de travail au comité qui comporte cinq (5) priorités, soit :

1. Élaborer le PEVR 2023-2027;
2. Permettre aux établissements de se recentrer sur leur mission éducative;
3. Préserver la marque employeur dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre;
4. Améliorer les communications au sein de l'organisation; et
5. Faire connaître le rôle et la contribution du conseil d'administration.

Le président termine en informant les membres que la documentation est déposée au SharePoint du CA, à titre de référence.

11. INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES COMITÉS

11.1. Comité des ressources humaines : bilan des travaux du 22 novembre 2022

La présidente du comité des ressources humaines, Mme Valérie Venne, présente les travaux de la rencontre du 22 novembre dernier.

11.2. Comité de gouvernance et d'éthique : bilan des travaux du 25 octobre 2022

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique, Mme Carole Dallaire, fait état des travaux de la rencontre du 25 octobre dernier.

11.3. Comité de vérification : bilan des travaux du 23 novembre 2022

La présidente du comité de vérification, Mme Edna Myrthil, présente les travaux de la rencontre du 23 novembre dernier.

11.4. Comité consultatif de transport : bilan des travaux du 30 novembre 2022

Le président du comité consultatif de transport, M. Lessead Jaziri, présente les travaux de la rencontre du 30 novembre dernier.

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n° CA-221213-298

Il est proposé par Mme Carolyne Asselin

DE POURSUIVRE la séance après 22 h.

Adopté

Il est 21 h 55.

11.5. Comité de parents : procès-verbaux du 6 et du 27 octobre 2022

Les procès-verbaux des séances ordinaires du comité de parents du 6 et du 27 octobre 2022 ont été déposés au cahier de la présente séance.

12. INFORMATION ET QUESTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

12.1. INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE

Le président, M. Gautier Njokou, informe les membres de sa participation au colloque FCSSQ-ADGSQ, le 17 novembre dernier, sous le thème « Cultiver le bien-être, récolter la réussite ». L'équipe de la Direction générale a profité de ce colloque pour souligner l'apport de certains gestionnaires de l'organisation. Il nomme les « Coups de chapeau » de la Direction générale de cette année, soit :

- M^{me} Annie April, directrice, école Gaston-Pilon;
- M^{me} Christine Gauthier, directrice, école secondaire Hubert-Maisonneuve;
- M^{me} Marie-Josée Moisan, directrice, école des Moissons;
- M^{me} Josée Plouffe, directrice, école Terre-Soleil;
- M^{me} Kateri St-André, directrice, école des Érables;
- M. Hugues Labine, directeur adjoint, Service éducatifs aux jeunes; et
- M. Martin Tougas, directeur, Centre de formation professionnelle de l'automobile.

Il est 22 h 05.

12.2. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET FAITS SAILLANTS

La directrice générale, Mme Nathalie Joannette, présente des informations et faits saillants aux membres du conseil d'administration.

Elle rappelle que l'une des priorités de l'organisation cette année est le renouvellement du PEVR. Cette démarche doit être cohérente avec le plan stratégique du MEQ. Nous sommes présentement en attente des objectifs du MEQ.

La première phase de cette démarche est terminée, laquelle a permis de dresser un portrait organisationnel. Les constats qui ont été dégagés lors de la collecte d'information sont le besoin de simplifier la vision de l'organisation et de réfléchir à en faire la promotion. De plus, les valeurs font encore largement consensus au niveau des répondants.

La deuxième phase de cette démarche consiste à la rédaction des composantes, laquelle se déroulera à compter du mois de janvier 2023. La consultation se déroulera au cours des mois de mars et avril.

Mme Émilie St-Jacques souligne que la collecte d'information au préalable est importante et suggère qu'elle pourrait être utilisée dans d'autres dossiers.

13. AUTRE

13.1. VARIA

Aucun sujet.

14. CLÔTURE

Le président remercie tous les membres du conseil d'administration pour leur engagement au cours des dernières années. Il souligne la collégialité des délibérations et précise que les décisions sont toujours prises en plaçant l'élève au centre des préoccupations. Il remercie également la directrice générale et lui demande de partager ses vœux aux autres membres de la Direction générale et des services. Il remercie également la secrétaire générale, M^e Marie-France Dion.

14.1. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution n° CA-221213-299

Il est proposé par Mme Nathalie Martel

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 22 h 16.

Gautier Njokou, président

M^e Marie-France Dion, secrétaire générale